



# COMMUNE DE LLAURO

## PROCÈS VERBAL DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le treize décembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Roger TOURNÉ, Maire.

*Présents* : Mmes DELATTRE Agnès, BOULANGER Gaëlle, FAXULA Luce  
Mrs ROSSARD Daniel, OLIVÈRES Bruno, RODRIGUEZ François, LAVAUX Didier.

*Absent excusé* : FRANSENS Patrice a donné procuration à TOURNÉ Roger  
ANCEL Hilda a donné procuration à LAVAUX Didier

*Absente* : MARTIN Sylvie  
DELATTRE Agnès a été élue secrétaire de séance.

### **DCM 31/2018 : RESTITUTION DE CAUTIONS POUR :**

**-LA LOCATION De l'appartement au 14 Rue des Cerisiers**

**-le contrat de Délégation de service public pour la gestion du bar  
restaurant**

Monsieur le maire indique que la locataire de l'appartement communal du 14 rue des cerisiers a donné son préavis pour un départ au 10 août 2018. Un état des lieux a été réalisé ne donnant lieu à aucune observation. Il propose donc à l'assemblée de lui restituer la caution versée lors de son entrée pour un montant de 520 €.

D'autre part, suite à la résiliation de plein droit du contrat de délégation de service public pour la gestion du bar restaurant avec M. RENAUDIN Laurent, il convient de se positionner sur la restitution de la caution versée à la signature du contrat pour un montant de 2 000 €. Étant donné que M. RENAUDIN est redevable à la commune d'un mois de loyer et du remboursement d'électricité depuis le mois de Février 2018, il propose à l'assemblée d'utiliser cette caution pour payer une partie de ces créances.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

L'assemblée **DÉCIDE** :

**-DE RESTITUER** intégralement la caution de 520 € à Mme VERHILLE Florence suite à son départ en date du 10 août 2018 de l'appartement communal situé au 14 rue des cerisiers.

**-DE CONSERVER** la caution d'un montant de 2 000 € versée par M. RENAUDIN Laurent afin de payer les créances qu'il doit à la commune.

**-DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus dans le budget 2018 par une décision modificative.

### **DCM 32/2018 : DÉCISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réajuster certains crédits du budget concernant :

-les restitutions de cautions de l'appartement communal et le bar restaurant.

-la prise en compte des frais de dossier de l'emprunt réalisé pour 200 €

-le rajout de crédits pour l'opération « Mise en accessibilité » pour 405 €

-le rajout de crédits pour l'opération « Aménagement Rue des cerisiers » pour 40 000 €

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Maire propose les écritures suivantes sur le budget 2018 :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
COMPTE	MONTANT
<b>2135 Opération 22 Aménagement Rue des Cerisiers</b> Installations générales	+ 40 000
	- 40 000
<b>2111 Terrains nus</b>	+ 2 520
<b>165 Dépôts et cautionnement reçus</b>	- 2 520
<b>2184 Mobilier</b>	
<b>2135 Opération 20 Mise en accessibilité Bâtiments</b>	+ 405
<b>2183 Mobilier de bureau et informatique</b>	- 405
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
COMPTE	MONTANT
<b>668 Autres charges financières</b>	+ 200
<b>022 Dépenses imprévues</b>	- 200
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE la décision modificative proposée ci-dessus.**

### **DCM 33/2018 : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le budget sera voté au plus tard le 15 avril 2019. Il explique que des dépenses devant être affectées en section d'investissement devront être engagées en début d'exercice.

Il rappelle à l'assemblée que pour mandater ces factures avant le vote du budget, le Conseil Municipal doit l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et crédits affectés à des opérations) soit 95 639 €/4, un crédit de 23 909.75 € à ne pas dépasser.

Après avoir entendu les explications et après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le maire à mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite de 23 909.75 €.

### **DCM 34/2018 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX « RUE DES CERISIERS PHASE 1 »**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre un avenant suite au changement du marché public de maîtrise d'œuvre et son changement de taux concernant les travaux de « La rue des Cerisiers Phase 1 ».

Il explique que l'avenant consiste :

- à modifier le numéro de Marché Public de Maitrise d'œuvre qui sera désormais le N°2018/SERVMOE002 et non plus N°2015/MOE2015001
- à modifier le taux initial de 4.15 % par le nouveau taux actualisé à 2.21 % entraînant une diminution estimative de l'autofinancement de la commune de 1 109.29 € soit 46 483.68 € au lieu de 47 592.97 €.

Après avoir entendu les explications et après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 18/05/2018 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques « Rue des cerisiers Phase 1 ».

**DCM 35/2018 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX « RUE DES CERISIERS PHASE 2 »**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre un avenant suite au changement du marché public de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de « La rue des Cerisiers Phase 2 ».

Il explique que l'avenant consiste à modifier le numéro de Marché Public de Maîtrise d'œuvre qui sera désormais le N°2018/SERVMOE002 et non plus N°2015/MOE2015001.

Après avoir entendu les explications et après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 18/05/2018 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques « Rue des cerisiers Phase 2 »

**Questions diverses :**

- ✓ Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'aménagement de la rue des cerisiers.
- ✓ Il informe l'assemblée que des travaux de réfection des réseaux eaux potable et assainissement se feront en même temps courant 1<sup>er</sup> trimestre 2019 dans le même secteur (de la résidence du parc à la rue des cerisiers).
- ✓ Le Conseil Départemental a attribué une subvention au SIP des Aspres pour la création d'un point d'eau sur la commune et pour la remise aux normes d'un tronçon de la piste DFCI A24 bis.
- ✓ Concernant, la procédure de délégation de service public, trois dossiers d'offre ont été déposés. Les candidats seront donc reçus par la Commission d'Appel d'Offres afin de pouvoir se positionner sur le meilleur choix à proposer au Conseil Municipal.
- ✓ Des demandes de devis seront réalisés en début d'année pour :
  - l'habillage des façades en parpaing Rue du noyer (petite partie sous la terrasse du restaurant et sous l'atelier municipal)
  - installation d'une climatisation réversible à l'école de LLAURO.
- ✓ Un plan de lutte contre l'ambrosie, plante invasive et très allergène est mis en place par l'État. Une réflexion doit être menée sur la commune sur des actions pouvant être mises en place.

La séance est levée à 19h15.